

→ Du 3 avril au 20 juin 2018

# Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

En 2017 :  
de 340 000  
demandes de  
bourses de  
collège

## Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2017



L'identifiant et le mot de passe de mon compte Éducation nationale (ATEN) fournis par l'établissement.



Mon adresse de messagerie électronique

## Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services**

<https://teleservices.ac-bordeaux.fr/te>

Plus simple, plus sécurisée, je me connecte via :



France Connect

Mes informations fiscales sont plus précises et je n'ai aucun renseignement complémentaire à saisir.

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une demande pour :

- mon enfant scolarisé en 3<sup>e</sup> en collège public qui sera au lycée à la rentrée 2018 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

3 Je vois immédiatement, si j'ai droit à une bourse et son montant.

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce service est régi par le décret n° 2017-1000 du 27 septembre 2017 relatif à la sécurité des données informatiques et libertés (CNIL)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2018-2019 - Année de référence des revenus : 2016

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	17 938	14 199	12 059	9 726	6 045	2 362
2	19 317	15 492	13 155	10 609	6 717	2 823
3	22 076	18 073	15 348	12 379	8 060	3 741
4	25 526	20 657	17 541	14 147	9 402	4 658
5	28 975	24 530	20 830	16 800	11 417	6 035
6	33 116	28 402	24 120	19 454	13 434	7 411
7	37 255	32 276	27 410	22 105	15 448	8 790
8 ou plus	41 394	36 150	30 699	24 757	17 463	10 166
Montant annuel de la bourse	435 €	534 €	630 €	726 €	822 €	921 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(\*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers Internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €